

INTERNATIONAL

RDC : les religieux en charge de désigner le président de la commission électorale

Jonas OSSOMBEY (sources : AFP)
Libreville/Gabon

Un nouveau tournant dans l'histoire politique de la République démocratique du Congo (RDC). C'est aux confessions religieuses, dont huit sont reconnues dans ce pays, de désigner le candidat-président de la Commission électorale nationale indépendante ainsi qu'un autre membre pour la plénière. Sur les trois précédents cycles électoraux, à cette phase du processus, elles ont toujours été divisées, l'Église catholique se retrouvant seule face aux autres et dénonçant une mainmise du régime sur la désignation du numéro un. Mais vendredi, toutes ont dénoncé conjointement des menaces sans en préciser l'origine.

C'est la première fois que les catholiques de la Conférence épiscopale nationale du Congo (Cenco) et les protestants de l'Église du Christ au Congo (ECC) sont sur la même ligne à l'étape de la désignation des membres de la Ceni. Les deux principales confessions religieuses ne cachent pas leur hostilité à la candidature annoncée de Denis Kadima, jugé trop proche de Félix Tshisekedi, ce que le directeur exécutif de l'Institut électoral pour une démocratie durable en Afrique a toujours démenti. Il est le candidat de l'Église kimbanguiste et semble également bénéficier, à minima, du soutien des Églises du réveil.

Du côté des catholiques, comme des protestants, on assure que ce n'est pas le seul nom de candidat qui pose problème de ce point de vue. Les uns et les autres assurent avoir eux-mêmes suggéré des candidats battus en brèche pour les mêmes raisons et y avoir renoncé.

On pourrait donc s'acheminer vers un « deux contre deux » et tout va se jouer sur les quatre confessions restantes, à savoir les musulmans, les orthodoxes, l'Armée du salut et les Églises indépendantes. C'est sans doute sur elles que la pression est la plus forte, même si plusieurs responsables religieux se disent victimes d'intimidations ou même de menaces. En tout cas, dans leur communiqué commun, toutes les confessions religieuses ont affirmé rechercher un consensus sur le nom d'une personne « ayant un courage exceptionnel de proclamer les véritables résultats des urnes ». Le dépôt des candidatures est prévu ce lundi 26 juillet. Chaque confession a le droit de présenter des candidats puis elles se réunissent mardi toute la journée pour tenter de dégager un consensus.

À noter que selon la nouvelle loi sur la Ceni, une commission mixte majorité-opposition à l'Assemblée nationale sera chargée de passer en revue les candidatures des membres de la Ceni, choisis par la majorité, l'opposition et la société civile, avant de transmettre tous les noms retenus au chef de l'État, chargé de les entériner.



Photo : DR
Les représentants religieux congolais

ANNONCES LÉGALES

Avis de liquidation des biens

Par jugement n°15/2020-2021 du Tribunal de Commerce daté du 31 mars 2021, l'entreprise Bativert International SARL a été admise en liquidation des biens et le même jugement a désigné Me OMVA A. Meyong en qualité de Syndic de liquidation.

Tous les créanciers à la date du jugement précité, sont invités à produire leurs créances annexées des justificatifs dans les conditions prévues par l'article 78 de l'Acte uniforme portant procédures collectives d'apurement du passif, auprès du Syndic précité, à son étude sise Avenue Paul Marie YEMBIT à Libreville, Tél. : 077 49 11 06 par dépôt physique ou par courriel à meyongomva@gmail.com

Art.78 (Acte uniforme portant organisation des procédures collectives d'apurement du passif)

À partir de la décision d'ouverture du redressement judiciaire ou de la liquidation des biens et jusqu'à l'expiration d'un délai de soixante jours suivant la deuxième insertion dans un Journal d'annonces légales de l'État partie concerné tel que défini à l'article 1-3 ci-dessus, tous les créanciers composant la masse, à l'exception des créanciers d'aliments, doivent, sous peine de forclusion, produire leurs créances auprès du syndic.

Les créanciers domiciliés hors du territoire national où la procédure a été ouverte bénéficient d'un délai de quatre-vingt-dix jours pour produire leurs créances.

La même obligation est faite au créancier qui a introduit, avant la décision d'ouverture, une procédure en condamnation en vertu d'un titre ou, à défaut de titre, pour faire reconnaître son droit.

La production interrompt la prescription extinctive de la créance. 16763

PETITES ANNONCES

SERVICES

066 25 25 34

17371 — ABATTAGE ARBRES

AVIS

AVIS DE RECRUTEMENT

Une entreprise de l'industrie forestière recrute pour ses services d'opérations les profils suivants :

Moto niveleuse, bulldozer, excavateur, Camion pelle, Camion à benne, véhicule long, Abatteurs Responsable de la certification (anglais), Responsable de la production (anglais), Ranger, Mécaniciens, Equipe de route, Gestionnaire des ressources humaines (anglais), Agent QHSE (anglais), Assistant Juridique (anglais).

NB : Certain Profils doivent être de préférence bilingue (maîtrise de l'anglais)

Les candidats devront postuler par l'e-mail ci-dessous avant le 02/08/2021 à 18 heures. E-mail: admin2@gabonwood.netouappeler.AgentAdministratif.Mr. Elie: 077 70 97 01

Pas sérieux s'abstenir

17299

MARQUE MOOV AFRICA-GABON TELECOM

La marque MOOV AFRICA-GABON TELECOM convie son aimable clientèle ayant au moins 1 facture impayée au 30 juin 2021, au titre des prestations Fixe/Internet et Mobile, à bien vouloir régulariser leur situation dans ses Agences Commerciales avant le 30 juillet 2021. Passé ce délai,

La marque MOOV AFRICA-GABON TIELECOM se réserve le droit de procéder à la suspension de nos prestations, Aussi, pour éviter tous déplacements, nous vous invitons à régler vos factures via Moov Moncy.

Recharger votre compte dans le point de recharge agréé le plus proche de chez vous.

La marque MOOV AFRICA-Gabon Telecom remercie sa clientèle de sa bonne compréhension et du respect des termes du présent communiqué. 17317

Avis de restitution

Par jugement n° 15/2020-21 du Tribunal de Commerce daté du 31 mars 2021, Me OMVA A. Meyong, Syndic judiciaire près la Cour d'appel de Libreville, a été désigné liquidateur de l'entreprise Bativert International SARL. À cet effet, il invite tous les détenteurs, à quelque titre que ce soit, de tous biens (véhicules, matériels etc.) appartenant à Bativert à procéder à leur restitution entre ces mains, dans un délai de huitaine à compter de la parution des présentes. À défaut, les intéressés s'exposent à des poursuites judiciaires. Pour les formalités de restitution, prière d'appeler ou de laisser un message au 077 49 11 06 ou o.meyong@yahoo.fr 17388

Annonces légales et petites annonces Avis et communiqués

L'UNION

AVIS DE DÉCÈS



Les clans : MULULU, ABE, BEKWE, la famille de feu MABIKA BIGOUNDOU DOMINIQUE, les familles : MASSOUSSA Léon, KOUMBA KASSA Jean Marie, ENGONE NGUEMA Calixte, OYONE OBAME Joachim, BIGOUNDOU MABIKA Bernard, NGOYO-MABIKA Dominique, KASSA MABIKA Jean Marie, AYO BIYOGHE Christian ont le regret d'annoncer aux parents, amis et connaissances de

Libreville, Ndéndé, Cocobeach, Oyem, le décès de leur fille, sœur, épouse, mère et grande-mère Mme **NDOMBI MABIKA Colette**, survenu le 13/07/2021 au CHUL des suites d'une affection médicale.

Le programme des obsèques fera l'objet d'un communiqué ultérieur. 17318



Les clans Assala, Avandji, Akaza, Adjena, Ekamamou, Madame Veuve BOUOUNDRA RETENO née Anastasie NGWEDJENA et ses enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants. Les descendants d'Ebako y Mwendziko, ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, alliés, amis et connaissances de Lambaréné, Libreville, Port-Gentil, de l'Ogooué et des Lacs le décès brutal de leur arrière-petite-fille, petite-fille,

nièce, soeur et tante **Greta MBOUSSOU KOUMBA**, survenu à Libreville le 21 juillet 2021.

Le programme des obsèques fera l'objet d'un communiqué ultérieur



Les clans Ghassinga, Ghavanguï, Kouagni, Ghimondou, les familles de Feus KOUYEYA Eugène et KAMBITSI MAKANGA Céline, enfants et petits-enfants ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances de Setté-Cama, Gamba, Mayumba, POG et Lbv le décès de **Sédar Blaise MAKANGA**, ancien député à l'Assemblée Nationale et ancien Haut Représentant du Président

de la République, survenu le 18/07/2021 au CHU de Libreville. Les réunions se tiennent à son domicile du Beau-Séjour face à l'hôpital Egypto-Gabonais.

Le programme des obsèques sera communiqué ultérieurement. 17378

UFPDG



Les Groupes Socio-Culturels NKOL-ENGONG et ARONGO, les Membres du Bureau National, les Responsables Générales et toutes les Militantes, ont la profonde douleur d'annoncer le décès de la Camarade **ABESOLE Annick Sylvie Adèle**, survenu le 16/07/21 à 5h00 du matin au CHUL.

Le programme des obsèques sera communiqué ultérieurement. 17395



Les enfants NDONGOU Jean François, DIYOUMA LAWSON, MBEYA Béatrice, MAGNOGNI, KANZOU Béatrice, Mme RAYITA Pierrette, Mme BIRINDA Mireille, Mme NGOUA MBINA Elisabeth, MAKOUYA Brice, BENDOMEKOUMBA, TCHISSAMBO, MAGAYA, DOMANGE, MANVOU, MAGUIRY KOUYEYA, KOUMBA KOUYEYA, MAKAYA, MANKAKA Etienne, MAGNOGNOU, CHRISTEN

Chantal, NGUEMBIT, NGOUARA Eric, MBEY Isabelle, MOUGOULA, NSUNDA NZATSI, MAYILA MBOUTSOU, MBINA Stephan, MACKANGA, Sylvie, Rachel, Hervé, Joseph, Steeve et Serge ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis, alliés et connaissances le décès de leur père **MACKANGA Sédar Blaise** survenu le 18 Juillet 2021 à Libreville.

Le programme des obsèques fera l'objet d'un communiqué ultérieur. 17402



Les enfants OWONO - ESSONO, et leurs familles, les tribus Nkodjein, Yengui, Essabang et alliés ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur père, grand-père, fils et neveu, Monsieur **Fabien OWONO-ESSONO**, survenu le Vendredi 23 Juillet 2021 à Libreville.

Le programme des obsèques fera l'objet d'un communiqué ultérieur.

Recueillement au domicile familial en face du conseil économique et social. 17403